

Les subsides

Troisièmement, on garantirait à ces mêmes personnes que leur niveau de vie serait maintenu après le décès de leur conjoint. A 65 ans, elles recevraient les prestations de retraite du Régime de pension du Canada à leur nom. Enfin, on leur garantirait un traitement équivalent à celui de leur conjoint, indépendamment de celui qui décède le premier.

Nous aimerions tous voir une mesure législative présentée à la Chambre qui résoudrait au moins les problèmes les plus criants des Canadiens âgés. Il y a actuellement 600,000 personnes qui vivent dans l'indigence, les quatre cinquièmes sont des femmes, comme l'a mentionné le député de Kingston et les Îles. Nous sommes sceptiques au sujet du calendrier de présentation d'un projet de loi au Parlement. Nous avons certainement beaucoup de choses à dire au sujet de la réforme des pensions et nous le ferons lorsque des changements seront proposés.

Plus particulièrement, nous aimerions savoir avec précision pourquoi le gouvernement peut trouver des quantités considérables d'argent pour augmenter les déductions d'impôt des personnes à haut revenu alors qu'il ne peut trouver que \$50 par mois pour les pensionnés seuls et ne peut même pas adopter cette mesure rapidement à la Chambre des communes.

Une fois de plus, je remercie le député de Kingston et les Îles d'avoir soulevé à la Chambre cette question qui est probablement la plus importante de celles auxquelles doivent faire face les Canadiens, non seulement les Canadiens âgés qui vivent dans la pauvreté, mais l'ensemble de la population qui doit décider de réformer un système de pension grossièrement insuffisant depuis plus de 20 ans.

M. le vice-président: Questions ou observations? Débat.

M. Dantzer: Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je parlerai de la motion à l'étude aujourd'hui...

M. le vice-président: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais la présidence n'avait pas vu que le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) se levait, sans doute pour poser une question.

M. Orlikow: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député qui vient de terminer. Au cours des deux dernières semaines, M. Peterson, le chef libéral de l'opposition à l'Assemblée législative de l'Ontario, s'est joint à ceux qui déclament que le régime de pensions du Canada fera bientôt faillite si ce n'est pas déjà fait. Il y a deux jours, on pouvait lire la même chose dans un éditorial du *Globe and Mail*. Le député pourrait-il nous donner le point de vue du groupe de travail parlementaire dont il parlait qui a rejeté cette opinion?

M. Miller: Monsieur le Président, je remercie le député de cette question, car je pense qu'elle est importante. Les députés eux-mêmes, membres du groupe de travail, s'inquiétaient du régime de pensions du Canada et de son mécanisme de financement ainsi que des prêts consentis aux gouvernements provinciaux. Toutefois, lors de la discussion de ces craintes, exprimées par certains au groupe de travail et en public, les gouvernements provinciaux nous ont fait savoir qu'ils avaient l'intention de rembourser l'argent que le régime de pensions du Canada leur avait versé et que ces fonds seraient disponibles.

Je voudrais dire également au député que le régime de pensions du Canada n'est pas un régime par répartition. La présente génération de travailleurs paie les pensions de ceux qui ont pris leur retraite. On admet qu'à l'avenir les contributions des travailleurs canadiens devront augmenter, car il y aura plus de pensionnés. Essentiellement il s'agit d'un transfert

d'une génération à la génération qui a pris sa retraite. Tant que le public canadien a foi dans ce mécanisme, le régime de pensions du Canada et le régime des rentes du Québec sont sains. Comme je le dis, le RPC a quelque 23 milliards de dollars d'accumulés et nous n'utilisons même pas l'intérêt de cette somme pour payer aux Canadiens leurs pensions de retraite.

M. le vice-président: Y a-t-il d'autres questions ou observations? Reprenons donc le débat. La présidence prie le député d'Okanagan-Nord (M. Dantzer) de bien vouloir l'excuser si elle a coupé court à son envolée.

M. Vince Dantzer (Okanagan-Nord): Je vous remercie, monsieur le Président. Vous n'avez pas coupé court à mon élan. Je suis prêt à commencer maintenant.

Je suis très heureux d'intervenir aujourd'hui à propos de la motion présentée par l'honorable représentante de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald), car le sujet en est pertinent. Je tiens à expliquer, pour la gouverne des députés et des Canadiens, que lorsque le parti libéral parle de «la réforme des pensions», il ne fait en réalité que nous jeter de la poudre aux yeux et faire tourner devant nos yeux le miroir aux alouettes. Il n'a en effet nulle intention de réformer les pensions.

Revoyons rapidement quelles ont été les réalisations du gouvernement libéral à cet égard. Elles ne sont pas très nombreuses. Peu après son élection en février 1980, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) a annoncé, à tambour battant, dans les journaux et ailleurs, que le gouvernement organiserait une conférence nationale sur la question des pensions. Cette conférence a eu effectivement lieu un an plus tard, soit au printemps de 1981. Le premier ministre (M. Trudeau), le ministre des Finances de l'époque et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui y assistaient ont promis à tous les délégués présents que le parti libéral examinerait de toute urgence le dossier de la réforme des pensions.

En fait, le parti libéral nous a fait deux promesses. Tout d'abord, il a promis qu'une conférence réunissant les premiers ministres serait organisée immédiatement pour étudier la question. C'était en 1981; et quand a eu lieu cette fameuse conférence? Et bien, nous l'attendons toujours. Et voilà pour cette promesse! Ensuite, il a promis de publier un Livre vert sur les pensions dans les trois mois qui suivraient. Nous avons attendu jusqu'à la fin de 1981, et une bonne partie de 1982. Si je ne m'abuse, ce Livre vert nous est parvenu vers la fin de 1982. Le rapport nous est présenté dans une belle brochure sur papier glacé. Tout ce que font les libéraux dans le domaine de la réforme des pensions, c'est qu'ils publient de belles brochures de luxe dans les deux langues officielles. Non pas que la teneur de ce rapport soit vraiment mauvaise. On s'est contenté d'y reprendre les points saillants de la conférence nationale sur la réforme des pensions. On y trouve certaines inexactitudes, cependant, mais on s'est essentiellement contenté d'énoncer dans ces brochures, grandes et petites, des choses que nous, c'est-à-dire ceux d'entre nous qui s'intéressent de près à ce dossier, savions déjà à savoir qu'une réforme s'imposait.

● (1230)

A l'index, figurent certains commentaires. Par exemple, on y dit qu'il conviendrait de garantir aux Canadiens âgés un